

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 29 AOUT 2022**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 38

Nb. de représentés : 8

Nb. d'absents : 7

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf août à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

**AFFAIRE N° 19/888 :**

Vote de subvention aux associations pour la programmation 2022 de la Cité éducative de Bois d'Olivives

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, AGATHE Chantal, JETTER Régine, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, RAVAT Adame, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

**REPRESENTE (S) :**

MM. ROUVRAIS Simone (par Madame AHO NIENNE Sandrine), BRET Jean Paul (par Monsieur TEVANEE Jean François), KHELIF David (par Monsieur OMARJEE Mohammad), TAYLLAMIN Patricia (par Monsieur TAN Willy), BELLON Stéphen (par Madame FERDE Thérèse), NARIA Olivier (par VAYABOURY Jean Patrick) , BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël), SAUTRON François (par Madame HOARAU Brigitte).

**ABSENTS :**

MM. VALY Nazir, PALIOD Marie Claude, LORION David, MOREL Didier, ACAPANDIE Freddy, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 02 septembre 2022 et la convocation du Conseil Municipal faite le 22 août 2022.



Accusé de réception en préfecture  
974-210740164-20220829-19-888-DE  
Date de télétransmission : 05/09/2022  
Date de réception préfecture : 05/09/2022

Michel FONTAINE

**Affaire n°19/888 : Vote de subvention aux associations pour la programmation 2022 de la Cité éducative de Bois d'Olives.**

*Pôle Développement Social Territorialisé - Direction de la Proximité*

Le Maire rappelle à l'Assemblée que les Cités éducatives lancées début 2019 sont issues du plan national pour les quartiers. Les Cités éducatives visent à intensifier les prises en charge éducatives et des jeunes, de la naissance à l'insertion professionnelle, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire.

Ce label d'excellence de trois ans vise à fédérer la communauté éducative autour de projets concrets afin de contribuer à la réussite éducative des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans. Par l'apport de moyens supplémentaires, mais aussi de nouveaux modes de coordination, ce programme permet de développer des projets variés et transversaux.

En ce sens, chaque Cité éducative élabore son propre plan d'actions en référence aux trois axes stratégiques fixés par l'État :

- Conforter le rôle de l'école,
- Promouvoir la continuité éducative
- Ouvrir le champ des possibles

Un comité de pilotage sur la programmation 2022 de la Cité éducative de Bois d'olives s'est déroulé le 28 juin 2022 et a retenu le principe d'une participation au financement d'une quarantaine d'actions définies dans le cadre des axes stratégiques de ce dispositif.

Dix premières actions sont prêtes à démarrer dès la rentrée scolaire 2022, d'autres actions soumises à portage associatif, seront présentées lors des prochains conseils municipaux.

Afin de garantir la faisabilité de ces projets, les associations suivantes sollicitent l'attribution d'une subvention.

**Axe stratégique : Conforter le rôle de l'école**

Associations	Intitulé du projet	Subvention ANCT (€)	Subvention Ville (€)
La p'tite scène qui bouge	LIRE EN SCENE	-	3 100.00
	ENLIVRONS-NOUS	-	4 356.00
<b>TOTAL</b>		-	<b>7 456.00</b>

**Axe stratégique : Promouvoir la continuité éducative**

Associations	Intitulé du projet	Subvention ANCT (€)	Subvention Ville (€)
Foyer Socio Educatif du collège Henri Matisse	CLASSE RELAIS	3 175.00	3 175.00
	PREVENTION DU DECROCHAGE ET RACCROCHAGE SCOLAIRE	5 000.00	5 000.00
	LUTTE CONTRE PRECARITE MENSTRUELLE	2 500.00	2 500.00
Association des producteurs fermiers du Grand Sud	ATELIERS PETIT DEJEUNER : MANGER SAIN AU COLLEGE	9 474.00	9 726.00
<b>TOTAL</b>		<b>20 149.00</b>	<b>20 401.00</b>

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20220829-19-888-DE  
Date de télétransmission : 05/09/2022  
Date de réception préfecture : 05/09/2022

**Axe stratégique : Ouvrir le champ des possibles**

Associations	Intitulé du projet	Subvention ANCT (€)	Subvention Ville (€)
Ligue de l'enseignement	FORMATION BAFA 16-25 ans	7 100.00	3 900.00
Fédération des Acteurs de la Solidarité Océan Indien Ker son'je	OLIV'PASS ATELIERS BABY	- 1 800.00	9 995.00 4 200.00
Apprentis d'Auteuil Océan Indien	MAISON DES FAMILLES	7 300.00	4 500.00
<b>TOTAL</b>		<b>16 200.00</b>	<b>22 595.00</b>

TOTAL GENERAL	ANCT	VILLE
	36 349.00	50 452.00

Le financement est opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire :  
020 6574 16 CITE EDU RE22000054

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- **D'APPROUVER** les subventions proposées aux associations ci-dessus mentionnées.
- **D'APPROUVER** les conventions annexées.
- **DE L'AUTORISER**, lui ou l'un de ses adjoints délégués dans leur domaine respectif de compétences à **SIGNER** toute les pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE

Michel FONTAINE